



Décisions entre ma tante et moi par rapport à mes grands parents

Par **stylo**, le **11/07/2015** à **10:26**

bonjour,

j'ai un petit soucis de famille et j'aimerais connaître mes droits.

Actuellement mes grands parents sont hospitalisés et sont dans l'incapacité de gérer leurs comptes (mon gd père a Alzheimer et ma grand mère est mourante).

ils ont deux enfants: ma tante et mon père

mon père est décédé et ma mère remariée. je suis le seul enfant, je n'ai pas de cousin.

ma tante est mariée sans enfant.

dans le cas où il y aurait une succession et des grandes décisions à prendre est ce que c'est du 50 50 entre ma tante et moi?

merci pour vos réponses